

BURKINA-FASO

SECRETARIAT GENERAL DU PREMIER MINISTRE



**Autorité de Régulation
de la Commande Publique**

**RAPPORT DEFINITIF SUR L'AUDIT DES MARCHES PUBLICS DE
L'EXERCICE BUDGETAIRE 2018**

**AUTORITE CONTRACTANTE : AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION
CIVILE (ANAC)**

N° Réf : 62/18/VD/ARCOP/2020

GROUPEMENT SYNEX - CMC



02 BP 8063 COTONOU BENIN

Tél : 00229 21 30 45 44/ 00229 66 26 67 75

csynex@yahoo.fr / dossyov@yahoo.fr / secretariat@synexconsulting.bj

SOMMAIRE

I.	LETTRE INTRODUCTIVE	5
II.	LETTRE D’OPINION DE L’AUDITEUR.....	7
III.	SYNTHESE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS	10
3.1.	CONSTATS SUR LA MISE EN PLACE ET L’ORGANISATION DES ORGANES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE	10
3.2.	CONSTATS PRELIMINAIRES SUR L’EXHAUSTIVITE DES MARCHES COMMUNIQUEES ET DES DOCUMENTS ET SUR L’UTILISATION DE METHODES PEU COMPETITIVES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE 11	
3.2.1.	<i>Commentaire sur l’exhaustivité des marchés communiqués par l’autorité contractante</i>	11
3.2.2.	<i>Commentaire sur l’exhaustivité des documents attendus par la mission.....</i>	12
3.2.3.	<i>Commentaire sur l’utilisation des procédures peu ou non compétitives par l’autorité contractante pendant la période sous revue.....</i>	13
3.3.	CONSTATS SUR LA PASSATION ET L’EXECUTION DES MARCHES SELECTIONNES.....	13
3.3.1.	<i>Echantillonnage.....</i>	13
3.3.2.	<i>Phase de préparation du marché</i>	14
a-	Contrôles préliminaires d’ordre général	14
b-	Préparation du marché	14
3.3.3.	<i>Phase du déroulement de la procédure de passation.....</i>	15
a-	Respect des conditions spécifiques liées à l’AOR s’il y a lieu	15
b-	Respect des conditions spécifiques liées à l’ED (Entente Directe) s’il y a lieu.....	15
c-	Respect des conditions spécifiques liées à l’AOOA (Appel d’Offres Ouvert Accéléré) s’il y a lieu 15	
d-	Respect des conditions spécifiques liées aux procédures allégées s’il y a lieu.....	15
e-	Dossier d’appel à concurrence	15
f-	Présentation des offres	16
g-	Réception des offres.....	16
h-	Ouverture des offres.....	16
i-	Evaluation des offres et attribution	17
j-	Approbation des travaux de la CAM	17
k-	Signature et approbation du Contrat de marché.....	17
3.3.4.	<i>Phase de l’exécution (réception et de règlement) du marché.....</i>	18
a-	Réception et règlement du marché.....	18
b-	Respect des conditions spécifiques de recours à l’avenant au marché initial s’il y a lieu	18
3.3.5.	<i>Commentaire sur les délais de passation et d’exécution des marchés sélectionnés au titre de la période sous revue.....</i>	18
3.4.	CONSTATS SUR LA MATERIALITE PHYSIQUE DES MARCHES SELECTIONNES	18
3.5.	CONSTATS SUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES EVENTUELLES PAR L’AUTORITE CONTRACTANTE.....	19
IV.	ANNEXES.....	20

SIGLES ET ABREVIATIONS

AC : Autorité Contractante

AOOA : Appel d'Offres Ouvert Accéléré

AOO : Appel d'Offres Ouvert

AOR : Appel d'Offres Restreint

ARCOP : Autorité de Régulation de la Commande Publique

CAM : Commission d'Attribution des Marchés

CC : Consultation de Consultant

CCAG : Cahier des Charges Administratives Générales

CCAP : Cahier des Clauses Administratives Particulières

CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières

DAC : Dossier d'Appel à Concurrence

DAO : Dossier d'Appel d'Offres

DC : Demande de Cotation

DCF : Demande de Cotation Formelle

DCNF : Demande de Cotation Non Formelle

DG-CMEF : Direction Générale de Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers

DMP : Direction des Marchés Publics

DPA : Demande de Proposition Allégée

DPro : Demande de Proposition

DPx : Demande de Prix

DR-CMEF : Direction Régionale de Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers

ED : Entente Directe

EDS : Entente Directe Spécifique

ISA : International Standard Audit

MI : Manifestation d'Intérêt

N/A : Non Applicable

ORD : Organe de Règlement des Différends

PI : Prestation Intellectuelle

PPM : Plan de Passation des Marchés Publics

PRM : Personne Responsable des Marchés

TDR : Termes de Référence

TTC : Toutes Taxes Comprises

LETTRE INTRODUCTIVE

I. LETTRE INTRODUCTIVE

La gestion budgétaire de l'exercice 2018 de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) a été marquée par la passation de **17 marchés publics** pour un montant global de **FCFA 137 406 983** selon la liste des marchés publics communiquée par l'Autorité contractante.

L'échantillonnage aléatoire simple réalisé selon les TDRs par le Groupement de Cabinets a conduit à la sélection de **02 marchés publics** d'une valeur globale de **FCFA 86 117 479**, soit un taux de représentativité de **11,76%** en termes de volume des marchés et **62,67%** en termes de montant des marchés comme le montre le tableau ci-dessous :

Eléments	Communiqués		Sélectionnés		%	%
	Volume	Montant	Volume	Montant		
Total Marché	17	137 406 983	02	86 117 479	11,76	62,67

Une fois l'échantillon sélectionné, nous nous sommes rapprochés de la PRM de l'Autorité contractante et avons procédé à la collecte des pièces relatives à ces marchés sélectionnés.

Nous avons ensuite apprécié la mise en place et l'organisation de la PRM et de la structure en charge du contrôle au titre de la période sous revue et avons procédé à la revue de conformité **des procédures de passation et d'exécution des marchés publics et délégations de service public échantillonnés** par rapport aux dispositions réglementaires en vigueur pendant ladite période de même que le contrôle de la matérialité physique de certains marchés choisis au hasard.

A l'issue de nos travaux, nous avons exposé lors d'une séance de restitution une synthèse des constats à l'autorité contractante pour recevoir ses observations éventuelles.

Le présent rapport a pour objet de présenter nos constats et de formuler des recommandations à travers le plan ci-après :

- Lettre d'opinion
- Synthèse des constats et recommandations
- Annexes

Fait à Ouagadougou, le 07 juin 2021



Bamidélé G. Thierry DOSSOU-YOVO
Mandataire du Groupement SYNEX-CMC
Associé Gérant SYNEX Consulting SARL

LETTRE D'OPINION

II. LETTRE D'OPINION DE L'AUDITEUR

A

Monsieur le

Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC)

A

Monsieur le

Secrétaire Permanent de l'Autorité de Régulation de la Commande Publique du Burkina-Faso (ARCOP)

Conformément au contrat de services n° AAI-ARCOP/03/00/02/05/00/2020/00017, nous avons procédé à l'audit des marchés publics et des délégations de service public de votre autorité contractante au titre de l'exercice budgétaire 2018.

Notre mission est de formuler à la lumière de nos vérifications un jugement motivé sur les procédures de passation et de contrôle des marchés publics et délégations de service public passés et la qualité des prestations au titre de la période sous revue, par référence aux dispositions de la réglementation nationale des marchés publics, aux directives communautaires, aux documents et standards internationaux.

Nous avons réalisé notre audit conformément aux Normes Internationales d'Audit (ISA) et aux bonnes pratiques observées au plan international en matière d'audit. Ces normes imposent de programmer et d'effectuer l'audit de manière à avoir raisonnablement l'assurance que les marchés publics de l'exercice budgétaire 2018 ont été passés de façon transparente et régulière conformément aux dispositions du code des marchés publics en vigueur.

L'audit indépendant des marchés publics consiste à examiner, par échantillonnage des marchés communiqués par l'autorité contractante, au moyen de tests de conformité vis-à-vis de la réglementation en vigueur des rapprochements et recoupements nécessaires, les éléments probants qui justifient les informations recueillies.

Nous croyons que notre audit constitue une base raisonnable pour l'expression de notre opinion.

Opinion de l'auditeur

A l'issue des contrôles, l'audit a abouti aux conclusions ci-après :

	<u>Commentaires</u>
Sur l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante	<i>La mission n'a relevé aucune insuffisance relative au contrôle de l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante au regard des documents soumis à son appréciation notamment l'état d'exécution budgétaire.</i>
Sur l'exhaustivité des documents attendus par la mission pour chaque marché	<i>Taux d'incomplétude des dossiers communiqués : 32% des pièces demandées (cf. détail au point 3.2.2).</i>
Sur l'utilisation des méthodes peu ou non compétitives sur la période	<i>L'autorité contractante a utilisé pour 94% de ses marchés des procédures peu ou non compétitives (DC). (cf. détail au point 3.2.3)</i>

	<u>Commentaires</u>
Sur régularité de la mise en place et de l'organisation des organes (1)	« 06 irrégularités par rapport au code des marchés publics».
Sur la conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés sélectionnés	« 14 cas de non conformités par rapport au code des marchés publics».
Sur le contrôle de la matérialité physique des marchés sélectionnés	<i>La mission n'a pas relevé d'anomalies sur la matérialité physique du marché n°1 de l'échantillon relatif à l'acquisition de fournitures consommables (cf. détail au niveau de la fiche d'audit du marché sur la matérialité physique en annexe).</i>
Sur le respect des délais	<i>La mission est limitée dans l'appréciation du respect des délais sur les deux marchés passés par DC et DPRO du fait de l'absence des pièces (bordereaux de transmission) et/ou de la date certaine de transmission des courriers.</i>

(1) La mise en place et le fonctionnement de la CAM et de la SCT ont été présentés de façon individuelle dans la revue de conformité de la procédure inhérente à chaque marché.

Fait à Ouagadougou, le 07 juin 2021



Bamidélé G. Thierry DOSSOU-YOVO
Mandataire du Groupement SYNEX-CMC
Associé Gérant SYNEX Consulting SARL

SYNTHESE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

III. SYNTHÈSE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

Les principaux constats qui découlent de la revue des marchés sélectionnés seront présentés en quatre (04) points principaux à savoir :

- La mise en place et l'organisation des organes pendant la période sous revue ;
- Les procédures de passation et d'exécution des marchés publics ;
- L'exécution des marchés publics (contrôle sur pièces) ;
- La matérialité physique (contrôle in situ).

3.1. CONSTATS SUR LA MISE EN PLACE ET L'ORGANISATION DES ORGANES PENDANT LA PÉRIODE SOUS REVUE

3.1.1. Mise en place de la PRM

R1 à R4

Observations

- ✓ Sur la qualité (position dans la hiérarchie) de la personne désignée (art 10 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID), la mission a relevé les insuffisances ci-après :
 - Non-respect de l'article 10 du décret en ce qui concerne la position dans la hiérarchie de la personne désignée. En effet, le DG/ANAC, par décision N°14-089/ANAC/DAFC/SRH du 24/03/2014, a nommé la PRM. Elle est anormalement rattachée à la Direction Administration, Finances et Comptable (DAFC) au lieu du Directeur Général. Pire, la présidence de la commission d'attribution des marchés (CAM) est assurée par le DG/ANAC qui est l'ordonnateur.

Recommandations

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller:

- au rattachement de la PRM désignée au Directeur Général qui est l'ordonnateur du budget conformément aux dispositions en vigueur;
- de mettre la PRM nommée dans son rôle qui en principe devra assurer la présidence de la CAM conformément aux dispositions en vigueur.

3.1.2. Organisation de la PRM

R5 à R10

Observations sur la PRM

- ✓ Par rapport à l'archivage de la documentation relative aux marchés passés (art 9 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID) et l'arrêté 2017_390/MINEFID/CAB portant procédures d'archivage des documents, la mission a constaté que les dossiers des marchés sont conservés dans les classeurs à sangle. Toutefois, elle a relevé les anomalies ci-après :
 - Absence d'une liste récapitulative des documents liés à chaque procédure sur chaque dossier;
 - Absence d'un système d'archivage électronique.

- ✓ Sur l'élaboration des statistiques sur les marchés publics au titre de l'exercice sous revue (art 9 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID), la mission n'a pas eu connaissance de la tenue des statistiques par la PRM ;
 - ✓ Sur l'existence d'un guide de procédures sur la passation des marchés, l'autorité contractante utilise comme guide le code des marchés publics. Celle-ci gagnerait en principe à élaborer un outil de gestion de la commande publique qui tient compte des spécificités organisationnelles ou structurelles de l'ANAC tout en se basant sur les dispositions du code des marchés publics.
 - ✓ Sur l'existence d'un système de suivi (la tenue d'un fichier de marchés, des PVs de réunions et les registres pendant la période sous revue), la mission a noté l'existence d'un registre destiné à l'enregistrement des plis des soumissionnaires. Toutefois, celui-ci n'est pas tenu. En effet, les offres des marchés passés ne sont pas inscrites dans ledit registre.
- Par ailleurs, la mission n'a pas eu connaissance de la tenue d'un fichier de marchés donnant des informations sur chaque marché.
- ✓ Sur l'établissement et la preuve de transmission de l'état d'exécution du plan annuel à l'ARCOP (article 2 de l'arrêté 2017_393), la mission n'a pas eu connaissance de l'élaboration et de la transmission des états d'exécution du plan annuel au titre de l'exercice sous revue.

Recommandations

Conformément aux dispositions en vigueur, nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à :

- l'archivage des dossiers de marchés passés conformément aux procédures d'archivage recommandé par les textes en vigueur ;
- la tenue des statistiques par la PRM ;
- la mise en place d'un manuel de procédures sur la passation des marchés de l'autorité contractante ou à défaut, l'utilisation du guide de l'Autorité Contractante de l'ARCOP ;
- la tenue respective d'un fichier de marchés donnant des renseignements sur chaque marché depuis la passation jusqu'à la réception définitive, des PVs de réunions des organes et des registres cotés, paraphés pendant la période sous revue ;
- l'élaboration et la transmission des informations à l'ARCOP notamment les états d'exécution du plan annuel.

3.2.CONSTATS PRELIMINAIRES SUR L'EXHAUSTIVITE DES MARCHES COMMUNIQUEES ET DES DOCUMENTS ET SUR L'UTILISATION DE METHODES PEU COMPETITIVES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE

3.2.1. Commentaire sur l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante

Le démarrage des travaux sur le terrain a été marqué par la transmission par l'ARCOP de la liste des marchés passés par l'autorité contractante au titre de la gestion budgétaire sous revue. Par ailleurs, au regard des documents soumis à son appréciation notamment l'état d'exécution budgétaire, la mission n'a relevé aucune insuffisance relative au contrôle de l'exhaustivité des marchés communiqués par l'AC sur la période sous revue.

3.2.2. Commentaire sur l'exhaustivité des documents attendus par la mission

Observation

Le démarrage des travaux auprès de l'Autorité contractante a été marqué par la collecte de divers documents relatifs à la procédure de passation et d'exécution des marchés publics sélectionnés à la suite d'une liste de pièces communiquée.

Cette collecte se traduit par un **taux d'incomplétude de 32%** dont les résultats détaillés sont présentés en annexe 2. Ce taux s'explique en résumé par l'inexistence ou l'indisponibilité des documents ci-après :

Pièces d'ordre général

- La preuve de publication du plan global de passation dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle à priori ;
- Le rapport de délibération du comité chargé de l'examen du projet de PPM.

Pièces d'ordre spécifiques à chaque marché

- Le courrier déchargé des convocations avec les membres et observateurs ;
- Les déclarations d'impartialité signées par les membres des commissions (CAM & SCT) convoquées ;
- Le procès-verbal de négociation du marché 2 ;
- L'avis de la DG-CMEF sur le projet de contrat relatif au marché 2 ;
- Le courrier de notification/Bordereau d'envoi du contrat au titulaire pour enregistrement de tous les marchés ;
- L'ordre de service de démarrer du marché 2 ;
- Les lettres de demande de réception adressées par le titulaire à l'AC de tous les marchés ;
- Le PV de validation du rapport du marché 2 ;
- Les rapports (livrables) validés du marché 2 ;
- Les décharges des lettres d'invitation à soumissionner pour les consultations restreintes (demandes de cotations) pour le marché 1 ;
- La lettre de notification d'attribution pour les procédures de demandes de cotations pour le marché 1.

Recommandation

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à l'archivage des dossiers de marchés conformément à la réglementation en vigueur.

3.2.3. Commentaire sur l'utilisation des procédures peu ou non compétitives par l'autorité contractante pendant la période sous revue

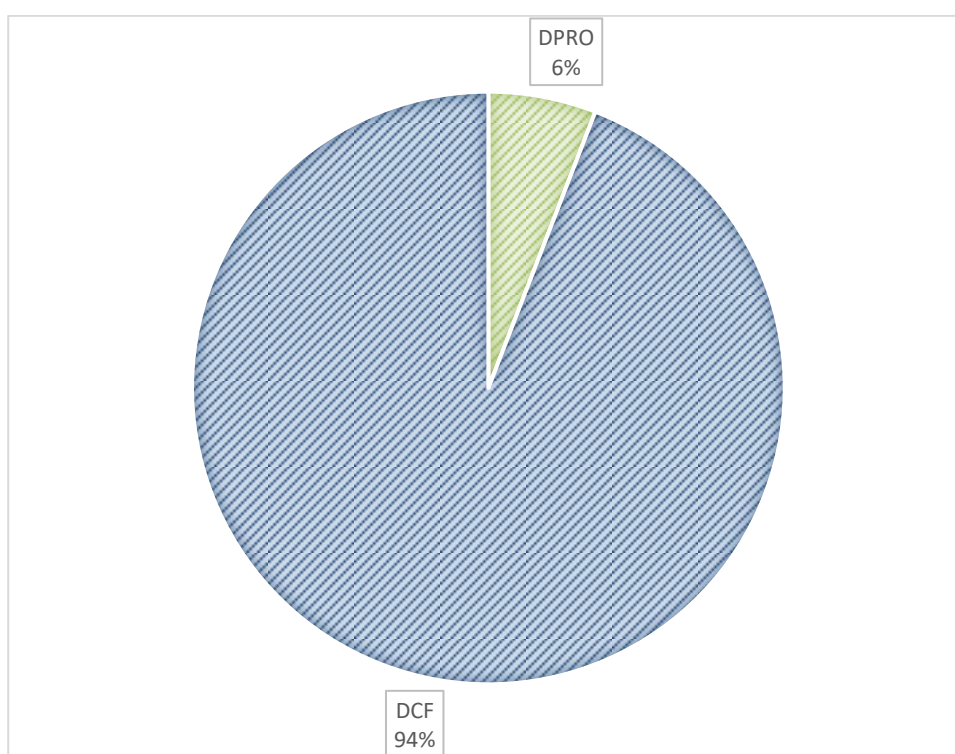
La répartition des marchés publics passés par procédure par l'autorité contractante se présente comme suit :

Tableau : Récapitulatif des marchés passés par procédure

Procédures	Nombre	%
DC	16	94,12
DPRO	1	5,88
Total	17	100

Source : Nos travaux.

De façon graphique, cette répartition par procédure se présente comme suit :



On note qu'au cours de l'exercice 2018, l'autorité contractante a utilisé la demande de cotation formelle (DCF) pour passer 94% de ses marchés publics. Rappelons que la procédure d'appel d'offres ouvert qui est la règle a pas été utilisée pour seulement 6% des marchés passés au titre de la période sous revue.

3.3. CONSTATS SUR LA PASSATION ET L'EXECUTION DES MARCHES SELECTIONNES

3.3.1. Echantillonnage

Sur la base des TDRs de la mission, les résultats de l'échantillonnage des marchés à auditer pour le compte de la gestion budgétaire sous revue se présentent comme suit :

Procédures	Nombre de marchés	Montant des marchés
DC	1	9 971 000
DPRO	1	76 146 479
Total sélectionné	2	86 117 479
Total communiqué	17	137 406 983
%	11,76	62,67

Nos contrôles sur la passation et l'exécution des marchés portent donc sur **deux (02) marchés** d'une valeur globale de **FCFA 86 117 479**.

Le détail des marchés communiqués et sélectionnés a été présenté en annexe 1.

Les anomalies observées aux différentes phases de préparation, de déroulement de la passation à l'attribution et de l'exécution physique des marchés sélectionnés sont résumées dans les paragraphes suivants.

3.3.2. Phase de préparation du marché

a- Contrôles préliminaires d'ordre général

R1 à R8

Observations

La mission a relevé les insuffisances ci-après:

- Absence de l'avis du comité chargé de l'examen du plan de passation des marchés (PPM) (art 5 de l'arrêté 2017_393) ;
- Non publication du plan global de passation des marchés dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle à priori (art 50 du décret 2017_049).

Recommandations

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à l'avenir à :

- Recueillir l'avis du comité chargé de l'examen du PPM ;
- Publier le plan global de passation des marchés conformément aux dispositions en vigueur.

b- Préparation du marché

R9 à R11

Observations d'ordre spécifique

La mission a relevé l'insuffisance ci-après :

- Non-respect des montants prévisionnels inscrits dans le plan prévisionnel des marchés (PPM) lors de la passation des marchés. En effet, le montant du marché est largement supérieur au montant prévu dans le PPM. Il s'agit :
 - marché n°1 de l'échantillon : montant F CFA 7 500 000 a été prévu alors que le marché a été exécuté à F CFA 9 971 000 d'où un écart de F CFA 2 471 000 ;

- marché n°2 de l'échantillon : montant F CFA 50 000 000 a été prévu dans le PPM 2017 (AMI lancé en 2017) alors que le marché a été exécuté à F CFA 76 164 479.

Recommandation

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à l'avenir, conformément aux dispositions en vigueur, au respect des prévisions du PPM lors de la passation des marchés ou de procéder à sa révision suivie de sa validation en cas de modification ultérieure.

3.3.3. Phase du déroulement de la procédure de passation

a- Respect des conditions spécifiques liées à l'AOR s'il y a lieu

R12 à R16

Non applicable

b- Respect des conditions spécifiques liées à l'ED (Entente Directe) s'il y a lieu

R17 à R21

Non applicable

c- Respect des conditions spécifiques liées à l'AOOA (Appel d'Offres Ouvert Accéléré) s'il y a lieu

R22 à R23

Non applicable

d- Respect des conditions spécifiques liées aux procédures allégées s'il y a lieu

R24 à R33

Observation d'ordre spécifique

La mission a relevé :

- Mode d'identification des fournisseurs consultés par l'AC non clairement établi (art 68 du décret 2017_049) (art 68 du décret 2017_049) pour le marché n°1 de l'échantillon passé par la consultation de consultants et la demande de cotation.

Recommandation

La mission recommande à l'autorité contractante de veiller à ce que les trois (03) fournisseurs sollicités pour les consultations restreintes soient choisis dans un répertoire de fournisseurs agréés et d'instaurer une rotation entre fournisseurs de façon à faire participer tous les candidats potentiels.

e- Dossier d'appel à concurrence

R36 à R46

La mission n'a relevé aucune insuffisance au regard des documents soumis à son appréciation notamment les dossiers de marchés passés.

f- Présentation des offres

R49 à R53

La mission n'a relevé aucune anomalie au regard des documents soumis à son appréciation notamment les offres des marchés passés.

g- Réception des offres

R54 à R56

Observation d'ordre spécifique

La mission a relevé :

- Non mention des informations liées à toute procédure de passation dans un document (registre ou liste émarginée des offres réceptionnées) permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception des offres (Art 94 du décret 2017_049). En effet, les offres des deux marchés de l'échantillon passés ne sont pas inscrites dans ledit registre.

Recommandation

La mission recommande à l'autorité contractante de mentionner les informations liées à toute procédure de passation dans un document (registre ou liste émarginée des offres réceptionnées) permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception des offres conformément aux dispositions en vigueur.

h- Ouverture des offres

R57 à R70

Observations d'ordre spécifique

La mission a relevé les insuffisances ci-après :

- Non mention dans le PV d'ouverture des informations sur les plis reçus hors délai (marché 2);
- Pièces obligatoires des offres des soumissionnaires non paraphées par les membres de la commission d'attribution des marchés (art 98 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID) pour le marché n°2 de l'échantillon.

Recommandations

La mission recommande à l'autorité contractante de veiller au respect des dispositions en vigueur en ce qui concerne :

- la mention dans le PV d'ouverture des informations sur les plis reçus hors délai. En effet, même si l'autorité contractante a enregistré une absence de plis reçus hors délai, mention doit être faite dans le PV conformément aux textes en vigueur ;
- le paraphe des pièces obligatoires des offres des soumissionnaires par les membres de la commission d'attribution des marchés.

i- Evaluation des offres et attribution

R71 à R91

Observations d'ordre spécifique

La mission a relevé les insuffisances ci-après :

- Attributaire provisoire du marché retenu malgré l'absence des pièces administratives (art 102 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID) pour le marché n°1 de l'échantillon audité ;
- Membre de la sous-commission technique (SCT) encore membre de la commission d'attribution des marchés (CAM) (Art 9 de l'Arrêté 2017_392). En effet, la PRM est membre de la SCT. Précisons que la PRM a été nommée par le Directeur Général de l'ANAC et ne joue pas le rôle de la Présidence au sein de la CAM mais plutôt le DG qui est l'ordonnateur du budget. Signalons aussi que ladite PRM a été rattachée au DAFC de l'ANAC (marché 2).

Recommandations

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller conformément aux dispositions en vigueur:

- à la production par l'attributaire provisoire du marché des pièces administratives obligatoires ;
- au respect de la composition des membres de la SCT.

j- Approbation des travaux de la CAM

R92

La mission n'a relevé aucune insuffisance au regard des PV de délibération du marché n°2 de l'échantillon soumis à son appréciation.

k- Signature et approbation du Contrat de marché

R93 à R100

Observations d'ordre général

La mission a relevé que la majorité des pièces essentielles constitutives dans les contrats telles que le CCAP, le CCAG, l'acte d'engagement, ...etc n'a pas été annexée aux contrats examinés.

Par ailleurs, le marché n°1 de l'échantillon a été enregistré après son démarrage. En effet, l'enregistrement du marché déjà démarré le 26/09/2018 a eu lieu le 11/10/2018.

Recommandations

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à ce que :

- les pièces essentielles constitutives dans le contrat de marché soient annexées ;
- le marché soit enregistré avant son démarrage.

3.3.4. Phase de l'exécution (réception et de règlement) du marché

a- Réception et règlement du marché

R101 à R121

Observations d'ordre spécifique

La mission a été limitée aux fins d'apprécier les conditions de réception du marché conformément aux clauses contractuelles ou aux dispositions de l'article 162 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID du fait de l'absence du PV de validation du rapport du marché n°2 de l'échantillon. Toutefois, la liste de présence existe. Signalons que le marché a été entièrement soldé (OV du 27/05/2019, OV du 12/07/2019 et OV 04/11/2019 de F CFA 25 388 160 chacun).

Recommandations

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller au respect des clauses contractuelles en ce qui concerne la réception des marchés et/ou la validation des rapports sur la base du PV et conformément aux dispositions en vigueur.

b- Respect des conditions spécifiques de recours à l'avenant au marché initial s'il y a lieu

R122 à R125

Non applicable. Pas d'avenant dans la liste des marchés.

3.3.5. Commentaire sur les délais de passation et d'exécution des marchés sélectionnés au titre de la période sous revue

Observation

La mission est limitée dans l'appréciation du respect des délais sur les deux (02) marchés passés par DC et DPRO du fait de l'absence des pièces (bordereaux de transmission) et/ou de la date certaine de transmission de certains courriers.

Recommandation

La mission recommande à l'autorité contractante de veiller à la transmission des documents par décharge de bordereau marquant la date certaine de transmission lors de la passation et l'exécution des marchés.

3.4.CONSTATS SUR LA MATERIALITE PHYSIQUE DES MARCHES SELECTIONNES

Nos constats sur la matérialité physique portent sur le marché ci-après sélectionné de façon aléatoire :

Type de marché	Objet du marché	Montant du marché TTC	RP (1)	RD (2)
Fournitures	Acquisition de consommables pour édition de badges au profit de l'ANAC	9 971 000	Oui	Non

(1) Réception Provisoire à la date de la revue (oui/non)

(2) Réception Définitive à la date de la revue (oui/non)

La mission n'a pas relevé d'anomalies sur la matérialité physique du marché. Confère fiche d'audit du marché sur la matérialité physique en annexe.

3.5.CONSTATS SUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES EVENTUELLES PAR L'AUTORITE CONTRACTANTE

La mission n'a pas eu connaissance de marché ayant fait objet de plaintes sur la période sous revue.

IV. ANNEXES

- *Liste des marchés communiqués et Echantillon des marchés sélectionnés respectivement pour l'audit de conformité et pour le contrôle de la matérialité physique (annexe 1)*
- *Tableau statistique sur les pièces demandées par la mission et celles communiquées par l'autorité contractante_ Tableau d'incomplétude (annexe 2)*
- *Fiche d'audit sur la matérialité physique et Vues photographiques (annexe 3)*
- *Liste des personnes rencontrées (annexe 4)*

Annexe 1 : Liste des marchés communiqués et Echantillons des marchés sélectionnés respectivement pour l'audit de conformité et le contrôle de la matérialité physique

Listes des marchés communiqués

N°	Immatriculation du marché	Date d'approbation du marché	Objet du marché	Mode de passation	Type de prestation	Source de financement	N° IFU du Titulaire	Nom du Titulaire	Montant	Etat d'exécution du marché
1	N° 2018-01/ANAC/DAFC	27/02/2018	Acquisition de fournitures de bureau au profit de l'ANAC	DC	F	Budget de l'ANAC	00040675S	EROKA	6 411 750	Entièrement exécuté
2	N° 2018-02/ANAC/DAFC	11/06/2018	Acquisition de consommables informatiques au profit de l'ANAC	DC	F	Budget de l'ANAC	00040675S	EROKA	5 348 500	Entièrement exécuté
3	N° 2018-03/ANAC/DAFC	06/09/2018	Nettoyage des locaux de l'ANAC	DC	SC	Budget de l'ANAC	00051472C	NITA LIMITED	520000,00	En cours
4	N° 2018-04/ANAC/DAFC	19/09/2018	Acquisition de consommables pour édition de badges au profit de l'ANAC	DC	F	Budget de l'ANAC	000132114D	ACCAD TECHNOLOGY	9 971 000	Entièrement exécuté
5	N° 2018-06/ANAC/DAFC	03/12/2018	Elaboration d'une politique nationale de l'aviation civile	DPRO	PI	Budget de l'ANAC	00114601W	BUREAU VERITAS	76 146 479	En cours
6	Bon de commande N° 2018/043	26/02/2018	Acquisition et chargement d'extincteurs	DC	F	Budget de l'ANAC	00053479U	NELSON CONSULT INTERNATIONAL	3 425 000	Entièrement exécuté
7	Bon de commande N° 2018/050	09/03/2018	Achat de produit d'entretien au profit de l'ANAC	DC	F	Budget de l'ANAC	00076180U	RAYON MULTI SERVICES	1 499 535	Entièrement exécuté
8	Bon de commande N° 2018/106	05/07/2018	Acquisition de matériel informatique	DC	F	Budget de l'ANAC	00037120C	MIB BTP SARL	4 902 000	Entièrement exécuté
9	Bon de commande N° 2018/081	17/05/2018	Entretien et maintenance de climatiseurs	DC	T	Budget de l'ANAC	00080431A	BAI-C	1 033 000	Entièrement exécuté
10	Bon de commande N° 2018/057	04/04/2019	Acquisition de matériel SAR	DC	F	Budget de l'ANAC	00021141U	SCS	4 828 000	Entièrement exécuté

N°	Immatriculation du marché	Date d'approbation du marché	Objet du marché	Mode de passation	Type de prestation	Source de financement	N° IFU du Titulaire	Nom du Titulaire	Montant	Etat d'exécution du marché
11	Bon de commande N° 2018/092	05/06/2018	Acquisition et installation de climatiseurs	DC	F	Budget de l'ANAC	00051922S	S.I.D.S	2 990 000	Entièrement exécuté
12	Bon de commande N° 2018/107	05/07/2018	Installation et adduction d'eau	DC	T	Budget de l'ANAC	00044759E	ETS OUEDRAOGO MOUSSA	2 182 000	Entièrement exécuté
13	Bon de commande N° 2018/123	26/07/2018	Acquisition de mobiliers de bureau	DC	F	Budget de l'ANAC	00014441B	SIGMA BURKINA	2 956 720	Entièrement exécuté
14	Bon de commande N° 2018/163	03/10/2018	Travaux d'extension du magasin et de construction de l'aire de lavage	DC	T	Budget de l'ANAC	00034709H	SATURN GECHAFT	4 898 000	Entièrement exécuté
15	Bon de commande N° 2018/162	03/10/2018	Acquisition de matériel de communication	DC	F	Budget de l'ANAC	00085883E	ENTREPRISE VIRTUALYZE	3 219 999	Entièrement exécuté
16	Bon de commande n°2018/182	12/10/2018	Inventaire et codification de immobilisations acquise en 2018, actualisation du fichier global des immobilisations et élaboration du bilan d'ouverture au 1 ^{er} /01/01/2018	DC	PI	Budget de l'ANAC	00039547G	CABINET COMPTABLE BOUGMA	3 000 000	Entièrement exécuté
17	Bon de commande N° 2018/181	12/10/2018	Acquisition de matériel technique	DC	F	Budget de l'ANAC	00064071R	ANDERSON TRADING	4 075 000	Entièrement exécuté

Tableau démonstratif de la sélection des marchés

Procédures	Marchés communiqués	Marchés sélectionnés	% de sélection	Référence
ED	0	0	0,00	45%
EDs	0	0	0,00	5%
Recours	0	0	0,00	25%
Convention	0	0	0,00	25%
Autres	17	2	11,76	
TOTAL	17	2	11,76	

Liste des marchés sélectionnés

N°	Immatriculation du marché	Date d'approbation du marché	Objet du marché	Mode de passation	Type de prestation	Source de financement	N° IFU du Titulaire	Nom du Titulaire	Montant	Etat d'exécution du marché
1	N° 2018-04/ANAC/DAFC	19/09/2018	Acquisition de consommables pour édition de badges au profit de l'ANAC	DCF	F	Budget de l'ANAC	000132114D	ACCAD TECHNOLOGY	9 971 000	Entièrement exécuté
2	N° 2018-06/ANAC/DAFC	03/12/2018	Elaboration d'une politique nationale de l'aviation civile	DPRO	PI	Budget de l'ANAC	00114601W	BUREAU VERITAS	76 146 479	En cours

Annexe 2 : Tableau statistique sur les pièces demandées et communiquées _ Tableau d'incomplétude

N°	Pièces attendues par marché			Nbre de pièces attendues (a)	Nbre de pièces obtenues (b)	% d'incomplétude (1-b/a)
		DC	Dpro			
	N° dans l'échantillon=====>					
Pièces d'ordre général						
1	Budgets approuvés et exécutés conformément à la loi et de toutes les annexes aux états financiers telles que prévues par le SYSCOA	1		1	1	0%
2	Balances des comptes ainsi que le grand livre définitif des comptes de l'exercice et correspondants aux états financiers approuvés par les organes délibérants, journal d'opération (gestion en régie) s'il y a lieu	1		1	1	0%
3	Comptes administratifs et de gestion pour les collectivités locales	N/A		N/A	N/A	0%
4	Agrément du maître d'ouvrage délégué, son manuel de procédures et la lettre de validation du manuel de procédures	N/A		N/A	N/A	0%
5	Plan de passation des marchés exercice sous revue	1		1	1	0%
6	Avis général de passation des marchés dont les montants prévisionnels sont supérieurs aux seuils communautaires	N/A		N/A	N/A	0%
7	Preuve de publication du plan global de passation dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle à priori	0		1	0	100%
8	Rapport de délibération du comité chargé de l'examen du projet de PPM	0		1	0	100%

9	Acte d'approbation du projet de PPM par l'ordonnateur du budget	1	1	1	0%	
SOUS TOTAL ----->			6	4	33%	
Pièces spécifiques à chaque marché						
10	Dossier d'appel à concurrence (DAC) et éventuellement ses additifs ou modificatifs / Cahier de charges pour les ED sans mise en concurrence	N/A	1	1	0%	
11	Lettres de transmission ou bordereaux d'envoi du DAC à la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DG-CMEF) s'il y a lieu ou par les PTFs en cas de financement extérieur (N/A pour les procédures allégées)	N/A	1	1	0%	
12	Avis de conformité et/ou de rejet de la DG-CMEF ou du PTF sur le DAC (N/A pour les procédures allégées)	N/A	1	1	0%	
13	Avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels ;	N/A	N/A	N/A	0%	
14	Preuve de publication de l'avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels (N/A pour les procédures allégées)	N/A	1	1	0%	
15	Avis de convocation des membres de la CAM (N/A pour la DC)	N/A	1	1	0%	
16	Courriers déchargés des convocations avec les membres et observateurs	N/A	0	1	0	100%
17	Déclaration d'impartialité signée par les membres des commissions (CAM & SCT) (N/A pour la DC)	N/A	0	1	0	100%
18	Offres ou propositions des soumissionnaires y compris pour les ED	3	2	5	5	0%
19	Registre d'enregistrement des plis ou liste d'émargement des déposants des plis	0	0	2	0	100%

20	PV d'ouverture des offres	N/A	2	2	2	0%
21	Acte de désignation des membres de la SCT (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	N/A	2	2	2	0%
22	Rapport d'évaluation des offres de la sous-commission technique ou rapport d'analyse de la CAM pour la DC, la DPx et la DPA	N/A	1	1	1	0%
23	Avis des observateurs sur les travaux d'ouverture et de délibération de la CAM transmis à l'autorité chargée de l'approbation des travaux (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	N/A	N/A	N/A	N/A	0%
24	Procès-verbal de délibération et la fiche de synthèse	1	1	2	2	0%
25	Preuves d'approbation des travaux de la CAM par l'organe délibérant ou par le Conseil des Ministres si montant du marché supérieur à 3 milliards (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	N/A	N/A	N/A	N/A	0%
26	Lettres de transmission ou bordereaux d'envoi des résultats des travaux de la Commission d'attribution des marchés (CAM) à la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DG-CMEF) ou aux PTF s'il y a lieu	N/A	1	1	1	0%
27	Avis de conformité et/ou de rejet de la DG-CMEF ou des PTFs sur les résultats des travaux de la CAM (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	N/A	1	1	1	0%
28	Preuve de la publication des résultats provisoires dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle	N/A	1	1	1	0%
29	Courrier de notification à l'attributaire provisoire ou d'invitation à la négociation pour les PI	N/A	1	1	1	0%

30	Preuve de publication des résultats provisoires de l'évaluation technique pour les PI	N/A	N/A	N/A	N/A	0%
31	Preuve de transmission des offres financières des soumissionnaires non retenus ou Enveloppes non ouvertes des soumissionnaires écartés pour les PI	N/A	N/A	N/A	N/A	0%
32	Preuves de l'invitation des soumissionnaires présélectionnés à l'ouverture des offres financières pour les PI	N/A	1	1	1	0%
33	Preuve de publication des résultats des offres financières pour les PI dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle	N/A	1	1	1	0%
34	Courriers de demande des motifs de rejets par le soumissionnaire non retenu s'il y a lieu	N/A	N/A	N/A	N/A	0%
35	Réponse de l'autorité contractante aux courriers de demande des motifs de rejets s'il y a lieu	N/A	N/A	N/A	N/A	0%
36	Procès-verbal de négociation pour les PI	N/A	0	1	0	100%
37	Avis de la DG-CMEF sur le projet de contrat sauf pour les MOD	N/A	0	1	0	100%
38	Courrier de notification/Bordereau d'envoi du contrat au titulaire pour enregistrement	0	0	2	0	100%
39	Contrat signé, immatriculé, approuvé et enregistré (et toute explication sur les écarts entre le contrat signé, l'offre retenue et les dispositions du dossier d'appel d'offres)	1	1	2	2	0%
40	Ordre de service (démarrage, suspension, reprise, etc.)	1	0	2	1	50%
41	Bon de commandes pour les marchés à commandes et de clientèle	N/A	N/A	N/A	N/A	0%

42	Eventuels avenants au contrat	N/A	N/A	N/A	N/A	0%
43	Lettres de demande de réception adressées par le titulaire à l'AC	0	0	2	0	100%
44	PV de réception (pré-réception technique, provisoire et définitive)	N/A	0	1	0	100%
45	Preuve de transmission des rapports de pré-réception provisoire/définitive technique au maître d'ouvrage par le Service chargé du contrôle technique pour les marchés de travaux ou d'équipements	N/A	N/A	N/A	N/A	0%
46	Réponse à la demande de réception définitive à l'entrepreneur	N/A	N/A	N/A	N/A	0%
47	Attestations de service fait ou bordereaux de livraison	1	N/A	1	1	0%
48	Rapports (livrables) validés pour les PI ainsi que les rapports de validation	N/A	1	1	1	0%
49	Demandes de paiement (avance, décomptes, attachements ou factures définitives) et les preuves de paiement (remises de chèques, virements)	1	1	2	2	0%
50	Reçus de demande de liquidation, les factures définitives ou tout registre d'enregistrement des demandes de paiement	N/A	N/A	N/A	N/A	0%
51	Etat de liquidation des pénalités de retard	N/A	N/A	N/A	N/A	0%
52	Caution de l'avance de démarrage	N/A	N/A	N/A	N/A	0%
53	Caution de bonne exécution	N/A	N/A	N/A	N/A	0%
54	Preuve de remboursement de la caution de bonne exécution si réception définitive	N/A	N/A	N/A	N/A	0%
SOUS TOTAL =====>				46	34	26%

Pièces complémentaires relatives aux procédures exceptionnelles (Urgence, allégée)						
55	Requête d'avis et l'avis de conformité/de rejet de la D-CMEF (entente directe, appel d'offres restreint ou appel d'offres accéléré)	N/A	N/A	N/A	N/A	0%
56	Lettre de demande d'autorisation pour l'AOR ou l'ED	N/A	N/A	N/A	N/A	0%
57	Autorisation de l'autorité compétente (entente directe, appel d'offres restreint ou appel d'offres accéléré)	N/A	N/A	N/A	N/A	0%
58	Décharges des Lettres d'invitation à soumissionner pour les consultations restreintes (appel d'offres restreint, demandes de cotations et consultation de consultants)	0	1	4	1	75%
59	Lettre de notification d'attribution pour les procédures de demandes de cotations et de consultation de consultants	0	N/A	1	0	100%
60	Compte rendu du Conseil des ministres ou du Conseil de collectivité, le rapport en Conseil pour l'approbation des travaux des CAM et pour l'entente directe	N/A	NA	N/A	N/A	0%
61	Demandes d'autorisation pour les avenants et les avis d'autorisations de la DG-CMEF	N/A	NA	N/A	N/A	0%
SOUS TOTAL =====>				5	1	80%
Pièces complémentaires relatives à la matérialité physique des marchés de travaux et de fournitures						
62	Rapport d'étude de faisabilité couvrant les aspects techniques, financiers, environnementaux, sociétaux préalables à la réalisation des travaux	N/A	N/A	N/A	N/A	0%

63	Dossier d'exécution validé par le service compétent (Service technique, Maitre d'Ouvrage)	N/A	N/A	N/A	N/A	0%
64	Plans de recollement	N/A	N/A	N/A	N/A	0%
65	PV de réunion de chantier	N/A	N/A	N/A	N/A	0%
66	Rapport de supervision et de contrôle du service technique ou du bureau de contrôle	N/A	N/A	N/A	N/A	0%
67	Comptabilité matière (registre ou fiche de stock des matières montrant les sorties et les entrées de biens)	N/A		N/A	N/A	0%
68	Guide de procédures sur la gestion de la comptabilité matières	N/A		N/A	N/A	0%
	SOUS TOTAL =====>			0	0	0%
	TOTAL =====>			57	39	32%

Annexe 3 : Fiche d'audit sur la matérialité physique et Vues photographiques pour la matérialité physique du marché

Fiche d'audit sur la matérialité physique

N°	Contrôles effectués	Risque d'anomalies significatives
R1	<i>Contrôle de l'existence de certaines pièces liées à la matérialité physique</i>	La majorité des pièces nécessaires pour le constat physique est disponible
R2	<i>Réalité physique</i>	Non applicable. Il s'agit de fournitures consommables
R3	<i>Conformité des prestations vis-à-vis de l'offre</i>	Rien à signaler
R4	<i>4.1. Conformité physique des prestations avec les documents liés à l'exécution</i> <i>4.2. Qualité, véracité et sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques</i> <i>4.3. Conformité vis-à-vis des plans et cahier de charges</i> <i>4.4. Conclusion sur la Conformité de la réception, de la livraison ou de l'achèvement s'il y a lieu</i>	Rien à signaler
R5	<i>Cohérence des quantités par grande rubrique et par sondage</i>	Rien à signaler
R6	<i>Existence de malfaçons éventuelles et leur mise à jour/correction</i>	Rien à signaler
R7	<i>Existence de dangers environnementaux et sociaux futurs pouvant découler des travaux</i>	Rien à signaler
R8	<i>Concordance entre le niveau d'exécution physique et les décaissements en cas de non achèvement des travaux à la date de l'audit</i>	Rien à signaler
R9	<i>Existence d'un Avenant au marché initial</i>	Non applicable

Vues photographiques

Non applicable

Annexe 4 : Liste des personnes rencontrées

SYNEX-CMC

LISTE DE PRESENCE DE LA SEANCE DE DEMARRAGE

RESTITUTIONS

Objet : Mission d'audit des marchés publics au titre des exercices 2018 & 2019

Nom de l'autorité contractante : ANAC

Date : 13/11/2020.

N°	NOMS ET PRENOMS	STRUCTURE	TITRE	CONTACTS ET EMAILS	EMARGEMENT
1	DAH-HOUNNON Victor	SYNEX	Auditeur	56 58 80 79 dahhounnon.victor@yahoo.fr	
2	YANOGO Tassere	ANAC	PRM	78 67 77 75 nafiyentass@yahoo.fr	
3	SOOTE - Tenikpie	ANAC	DAFC	tenikpie@yahoo.fr 78-28-74-24	
4	BAMOGO/KABORE SYLVIANE	ANAC	CDG	78 72 69 54 mmelbamogo@hotmail.com	
5	TRAORE Azakaria	ANAC	DG	78 45 83 26 trazakab@yahoo.fr	
6					
7					